



Lettre aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA



Cher(e)s actionnaires,

Un résultat net positif de 40 millions d'euros, un dividende : voilà les deux grandes « premières » des comptes annuels.

Vous trouverez au verso le détail des chiffres dont les éléments essentiels sont les suivants :

- du fait du **versement par les assurances d'un acompte de 44 millions d'euros** sur l'indemnisation des pertes d'exploitation consécutives à l'incendie de septembre dernier, le chiffre d'affaires « reconstitué » s'élève à 748 millions d'euros soit une hausse de plus de 4 %¹ ;
- **l'EBITDA, à 421 millions d'euros**, est en hausse : plus de 5 %. Ceci nous permet d'être environ 16 % au-dessus des objectifs du Plan de sauvegarde ;
- les **charges financières nettes baissent** encore de moins 2 % à 249 millions d'euros ;
- **la trésorerie disponible** au 31 décembre 2008 s'élevait à 276 millions d'euros - aucun problème pour les remboursements. Mais au-delà, il faut souligner que nous avons utilisé une partie de la trésorerie en 2008 pour améliorer votre situation d'actionnaire - nous avons maintenant **6 millions d'actions en autocontrôle** qui serviront pour payer le coupon TSRA et les primes de fidélité de l'augmentation de capital du 1er semestre 2008. Nous avons aussi racheté des ORA I, ce qui nous permet **d'annuler plus de 9 millions d'actions à venir**.

Ces résultats se concrétisent par un nouveau bond en avant pour **l'exercice des BSA attribués lors de l'Offre Publique d'Echange (OPE) de mai 2007**.

Vous savez déjà que 43 % seront exercés de façon certaine en 2011. Aujourd'hui, le nouveau ratio d'exercice, en cours de validation, sera vraisemblablement porté à plus de 75 % : le retour à meilleure fortune que je vous avais promis lors de la restructuration devient bien réel. Désormais, se pose tout naturellement la question : pourquoi attendre 2011 pour la conversion de cette partie garantie ? Le Conseil réfléchit à ce qui pourrait vous être proposé et dans ce cadre soumettra à votre vote en AG, **une résolution spécifique** (la 17^{ème}) permettant de déléguer au Conseil la possibilité d'anticiper la conversion des valeurs mobilières émises par votre société - si cela vous intéresse, n'oubliez pas de voter !

Pour 2009, l'actualité d'Eurotunnel tourne toujours autour de l'incendie et de ses conséquences. En 1997, il avait fallu entre 12 et 18 mois pour récupérer le trafic d'avant l'incendie. Les transporteurs routiers s'organisent à l'année et ceux qui ont contracté avec les ferries en novembre/décembre dernier ne reviendront pas tout de suite.

C'est la raison pour laquelle notre couverture d'assurance porte sur 24 mois. Nous estimons aujourd'hui que les pertes d'exploitation devraient être de l'ordre de 120 millions d'euros, à négocier avec les assurances.

Ceci étant, nous n'allons pas rester inactifs - notre priorité, à travers notre politique de *yield management* et par des approches commerciales ciblées, est de faire le maximum pour que nos clients retrouvent le chemin du Tunnel.

Ce travail est à faire dans un environnement concurrentiel perturbé par l'arrivée d'un nouveau compétiteur : Louis Dreyfus Armateur. Subventionné sur la ligne Dieppe-Newhaven par les collectivités locales, cet armateur aurait proposé de racheter SeaFrance, qui est en cours de restructuration.

Eurotunnel estime la concurrence stimulante pour autant qu'elle ne soit pas distordue par des aides publiques dont nous n'avons jamais bénéficié. Nous serons donc constructifs mais vigilants sur ce point.

L'autre priorité, comme je vous l'ai dit dans une précédente édition **est d'être autorisé le plus tôt possible par les Autorités Concédantes à réaliser à l'intérieur du Tunnel des zones de contrôle et d'extinction des éventuels incendies**.

Par ailleurs, lors de la création de Groupe Eurotunnel SA, nous avons pris l'engagement, dans un souci d'efficacité, de **simplifier** la structure actuelle du groupe : l'objectif étant que les deux sociétés concessionnaires du Lien Fixe en l'occurrence, France Manche SA et The Channel Tunnel Group (CTG) soient détenues directement par la maison mère, Groupe Eurotunnel SA. La société TNU PLC (ex Eurotunnel PLC) est conservée en l'état, pour ne pas remettre en cause les avantages tarifaires historiques qui y sont rattachés. En revanche, la société TNU SA (ex Eurotunnel SA) a vocation à être absorbée par Groupe Eurotunnel SA. Ces modifications juridiques seront proposées lors des prochaines assemblées générales respectives de chacune des sociétés.

Vous constaterez que le programme de travail reste bien chargé et que nous avons toujours besoin de votre soutien pour les mener à bien.

Notre prochain rendez-vous est donc l'assemblée générale de Groupe Eurotunnel SA, le **6 mai prochain à Coquelles**.

Ce jour est celui du 15^{ème} anniversaire de l'inauguration du Tunnel sous la Manche. Au-delà du symbole, je pense que vous aurez plaisir à voter l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil **dont la résolution permettant le versement d'un premier dividende**.

Bien fidèlement,

Jacques Gounon,
Président-Directeur général

¹ Toutes les comparaisons avec 2007 pro forma se font à taux de change constant (£ 1 = 1,216 €)

FOCUS SUR LES COMPTES 2008

Groupe Eurotunnel a présenté le 4 mars 2009, les comptes consolidés 2008 certifiés par les commissaires aux comptes. **Ces comptes 2008¹ permettent d'afficher un résultat net positif de 40 millions d'euros et de distribuer pour la première fois dans l'histoire d'Eurotunnel, un dividende.**

Chiffre d'affaires

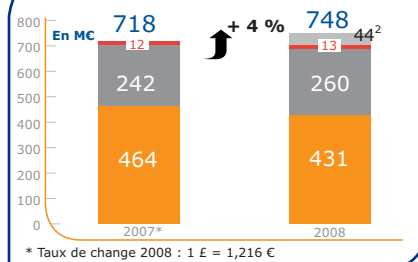
Le chiffre d'affaires total et autres produits d'exploitation qui s'élève en 2008 à **748 millions d'euros** est en progression de **4 %**.

L'acompte versé par les assurances au titre des pertes d'exploitation s'élève à 44 millions d'euros², déduction faite de la franchise de 10 millions d'euros et est comptabilisé en autres produits d'exploitation.

Au premier semestre 2008, Groupe Eurotunnel a **augmenté son chiffre d'affaires** Navettes de 11 % par rapport à 2007. La réduction de la capacité disponible au dernier trimestre, consécutive à l'incendie, a entraîné une baisse globale de 7 % des revenus Navettes sur l'année 2008 pour atteindre 431 millions d'euros.

L'ouverture du second tronçon de la ligne à grande vitesse côté britannique a permis une **nette progression** des revenus en provenance des Réseaux Ferroviaires de 7 % soit 260 millions d'euros. Cette croissance est essentiellement due à une très forte augmentation du trafic Eurostar : 9,15 millions de passagers en 2008 soit 10 % de plus qu'en 2007. Eurostar qui a notamment battu **un record historique** en juillet dernier avec 923 151 passagers transportés.

Chiffre d'affaires reconstitué

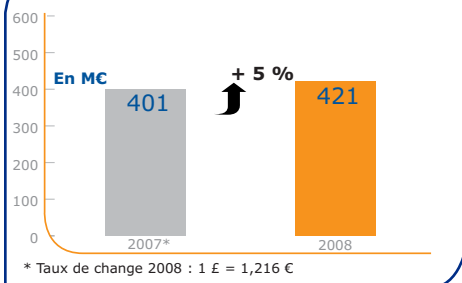


Résultats 2008

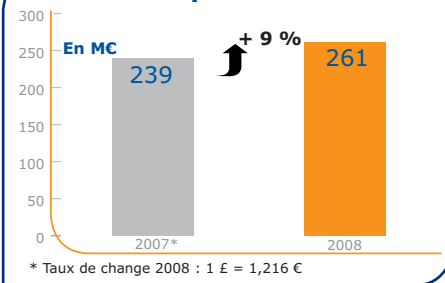
Grace à la maîtrise des charges d'exploitation, **la marge opérationnelle (EBITDA³) est améliorée de 5 %** soit 421 millions d'euros et malgré l'incendie **reste en avance d'environ 16 % par rapport à l'objectif du Plan de sauvegarde⁴**, le ratio EBITDA/revenus se montant à 56 %.

Avec 261 millions d'euros à taux de change constant, **le résultat opérationnel 2008 est en progression de 9 % par rapport à 2007.**

EBITDA : en hausse continue !



Résultat opérationnel



Après prise en compte des autres produits opérationnels (28 millions d'euros) et le coût de l'endettement financier net d'un montant de 249 millions d'euros (en diminution de 6 millions d'euros à taux constant), **le résultat net consolidé de Groupe Eurotunnel SA est un profit de 40 millions d'euros.**

¹ Les chiffres indiqués et toutes les comparaisons avec 2007 sont à taux de change constant (1 £ = 1,216 €).

² Avance des indemnités des assurances au titre de la perte d'exploitation, reçues en 2008.

³ EBITDA : cette terminologie proche de la notion française d'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond aux bénéfices avant paiement des intérêts des emprunts, des impôts et taxes, et dotations aux amortissements.

⁴ A taux de change constant et retraité en normes IFRS.

Eurotunnel verse son premier dividende !

Au titre de l'exercice 2008, Eurotunnel propose de verser à ses actionnaires un dividende de 4 centimes d'euros par action représentant un décaissement de 7,6 millions d'euros. Ce dividende sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 10 juillet prochain et sera mis en paiement en espèces le 15 juillet 2009.

Comment participer à l'assemblée générale du 6 mai 2009 ?

Dans l'avis de convocation, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les résolutions que le Conseil vous propose. Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, il faut remplir et signer le formulaire de pouvoir ou de vote par correspondance et le renvoyer **avant le 4 mai 2009, faute de quoi votre vote ne pourra pas être pris en compte (attention aux délais postaux, le 1^{er} mai)**. Si vous n'aviez pas reçu cette enveloppe au plus tard le 10 avril 2009, n'attendez pas et faites en la demande à votre gestionnaire de compte :

- **Si vous êtes actionnaire au porteur, votre banquier habituel est votre interlocuteur.** Une fois rempli et signé, retournez le formulaire à la banque et celui-ci se chargera d'accomplir pour vous les formalités nécessaires notamment en établissant une attestation de participation.
- **Si vous êtes actionnaire au nominatif pur BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES** est votre interlocuteur. Tél. : **0810 139 570** (coût d'un appel local) / Tél. : **+ 33 1 55 77 41 02** (depuis l'étranger).
- **Si vous êtes détenteur de Certificats CREST (CDI)** soit par Computershare ou par tout autre intermédiaire financier, **vous devez renvoyer votre « form of instruction » à COMPUTERSHARE INVESTOR SERVICES PLC**, The Pavilions, BridgeWater Road, Bristol BS99 6ZZ - Royaume-Uni **qui est votre seul interlocuteur pour cette Assemblée générale.** Tél. : **+ 44 (0) 870 703 0039** (Local rate).

Pour contacter le
Centre Relations
Actionnaires



Centre Relations Actionnaires
Groupe Eurotunnel, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex



info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

N°Azur 0 810 627 627